

Donc, pour moi, vous voyez bien, il n'y a pas l'ombre d'un doute à ce sujet. Jacques Stephen Alexis n'est point mort de ses blessures (fait qui peut-être accidentel ou encore ne renvoyer qu'à soi, qu'à ses propres imprudences). Ni non plus sous la torture (fait qui peut être le produit d'un acte involontaire). Jacques Stephen Alexis et ses compagnons sont morts fusillés (fait clair et hautement intentionnel) et dans des conditions à jamais ineffaçables, je vous laisse croire, d'une indignité pénible.

D'une indignité inhumaine et insoutenable. Et on ne me verra jamais, sur terre, rien affirmer d'autre.